



QU'EST-CE QUE LE RPE ?

Un service gratuit et de proximité à l'écoute des besoins des parents et des assistants maternels.

Les animations du RPE sont ouvertes aux enfants de 0 à 6 ans, voire aux enfants plus âgés selon le programme et les circonstances.

Le RPE de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin est animé par une éducatrice de jeunes enfants. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et échanger sur leur activité professionnelle.

Les ateliers d'éveil proposés dans le cadre des actions du RPE constituent des temps de socialisation et de développement pour tous les enfants et participent en particulier à la qualité d'accueil chez l'assistant maternel.

Création graphique: ALEF - Ecole GEBARDINI Crédits - Freepik | Ne pas jeter sur la voie publique

CONTACTER VOTRE RPE

Responsable : Anaïs GOMES
06.31.29.18.76
relaispetiteenfance.plainedurhin@alef.asso.fr

Y ALLER



Relais Petite Enfance
1, rue de Bellac
(dans les locaux de la bibliothèque communale)
67470 NIEDERROEDERN



Relais Petite Enfance

de la Plaine du Rhin

« Plaine des Mômes »



Un lieu de ressources, d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des enfants, des assistants maternels et de tout enfant accompagné d'un adulte



NOS PARTENAIRES



Le relais vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour :

- vous informer sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, âgés de 0 à 6 ans et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation ;
- vous accompagner dans vos démarches administratives parents/employeurs et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre ;
- vous soutenir dans votre rôle de parent et vous orienter vers d'autres partenaires qualifiés si vous le souhaitez ;
- vous permettre de participer à des temps d'écoute, d'échange, d'information et de débat sur le thème de la petite enfance ;
- vous renseigner grâce à une documentation et des informations actualisées ;
- vous transmettre des liens et des adresses utiles à votre statut d'employeur

Parents et futurs parents



Permanences téléphoniques et rendez-vous au bureau du RPE

- le mardi de 14h30 à 18h30
- le jeudi de 09h00 à 11h00 et de 14h30 à 17h00

Les animations, sous forme de roulement dans les 2 périscolaires suivants :

- Mardi : 9h-10h45 atelier d'animations, 32 Rue de l'Église à Mothern
- Vendredi : 9h-10h45 atelier d'animations, 5 Rue du Stade à Niederroedern.

La participation aux animations se fait uniquement sur inscription.

Votre rpe



Enfants

Le relais organise des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux : lecture, jeux, musique, motricité, activités manuelles, lors desquelles la participation de chacun s'établit selon son âge, ses centres d'intérêt, son développement, son envie, ses compétences.

Ces temps permettent à votre enfant de :

- rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes ;
- participer et découvrir différentes activités pour favoriser son développement et son autonomie ;
- se préparer à la vie en collectivité grâce à une socialisation douce et progressive en votre présence ;
- d'expérimenter ses compétences et ses acquis dans un lieu sécurisé et sécurisant.

Assistants maternels agréés et candidats à l'agrément

Le relais vous propose :

- une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession d'assistant maternel agréé, vos droits et obligations ;
- une mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel agréé ;
- un soutien et des conseils dans les relations avec les enfants et/ou les parents employeurs ;
- une écoute, un échange et un soutien dans l'exercice quotidien de votre profession ;
- un accueil pendant les ateliers organisés par le relais. Vous pourrez ainsi découvrir différentes activités d'éveil, rencontrer vos collègues assistants maternels agréés et partager vos expériences ;
- participer à la vie du RPE en proposant vos compétences particulières ;
- disposer d'un service de documentation en lien avec la petite enfance

